

Original P. Debattier 1

1.977.614

31 OCT. 2017

31 OCT. 2017

1660

Commune de Dalhem
*Mesdames, Messieurs les Bourgmestre et
Membres du Collège Communal*
Administration Communale
Rue de Maastricht 7

4607 BERNEAU

Lettre recommandée

Herstal, le 30 octobre 2017

Nos réf.: INT/Instances/AG2017.12/Convoc/ChC/sd
Agent traitant : Stéphanie Dumoulin
Chef de service : Christophe CLAES, Tél. : 04/240.74.53

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir d'inviter votre Commune à participer à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social le jeudi **21 décembre 2017 à 17 heures**.

Elle a à son ordre du jour les points suivants :

1. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs
2. Plan stratégique 2017-2019 - Actualisation 2018
3. Démissions / Nominations

La séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des Communes associées ou de la Province de Liège. En conséquence, les membres des conseils communaux et provinciaux intéressés ainsi que toute personne domiciliée depuis six mois au moins sur le territoire d'une des Communes ou de la Province de Liège peuvent assister en qualité d'observateur aux séances sauf lorsqu'il s'agit de question de personnes.

Les documents relatifs à cette convocation, à savoir le projet de plan stratégique 2017-2019 – Actualisation 2018 est téléchargeable sur notre site internet www.intradel.be dans Centre de documentation – Assemblées générales.

Si vous le souhaitez, des exemplaires imprimés peuvent vous être adressés sur simple demande.

Nous vous remercions d'en faire part à l'ensemble des membres du Conseil afin qu'ils puissent, dans le respect de l'article L1523-23 CDLD, prendre connaissance de ces documents. Il vous appartient également de procéder à l'affichage de la présente convocation dans les 48 heures de sa réception.

... / ...

En application de l'article L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le point 2 de notre ordre du jour, l'actualisation 2018 de notre plan stratégique 2017-2019, doit figurer à l'ordre du jour de votre prochain Conseil.

Conformément au même Code, l'absence de délibération concernant ce point devrait être considérée comme une abstention de votre part.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que même en cas de délibération, la présence de vos représentants (au moins un) est nécessaire pour que la délibération que vous aurez prise puisse être prise en compte. Ils auront par ailleurs également à se prononcer sur les nominations et/ou démissions statutaires.

Nous sommes bien évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration,
M. Luc JOINE,



Directeur général
Secrétaire du Conseil d'administration